

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
ROUTES BIOLLAY, HAMEAU DU BIOLLAY, COLOMBIER, VIGNOLET**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, en date du 27.06.2023, afin de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public sur la Commune ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur les Routes du Biollay, Colombier, Rural des Hutins, Vignolet, effectués par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 03.07.2023 au 03.08.2023 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur les Routes du Biollay, Colombier, Hameau du Biollay, Vignolet, pour permettre la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public sur toute la Commune.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Restriction sur section courante**
- **Deux sens de circulation concerné**
- **Circulation alternée manuellement selon le cas**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Fait à Chênex, 27.06.2023

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BRUN Prénom : Benjamin

Dénomination : BOUYGUES ES Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 3 Rue du Vieux 76270 CHENNEVILLE

Code postal 76270 Localité : Pays :

Téléphone 06 11 36 43 022 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : FR

Courriel : B.BRUN@BOUYGUES-ES.COM

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 76270 Localité : Pays :

Téléphone 06 11 36 43 022 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : FR

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Biollay ; Rue du Parc des Herbiers ; Rue de la Colombe ; Impasse de Vignolet

Code postal 76270 Localité : CHENNEVILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Rénovation de voirie publique

Date prévue de début des travaux : 02 07 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 02 07 2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue LL

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) LL

Interdiction de

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
- Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
- Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27 06 2023
Nom : Bron Prénom : Regimier Qualité : Catex

